



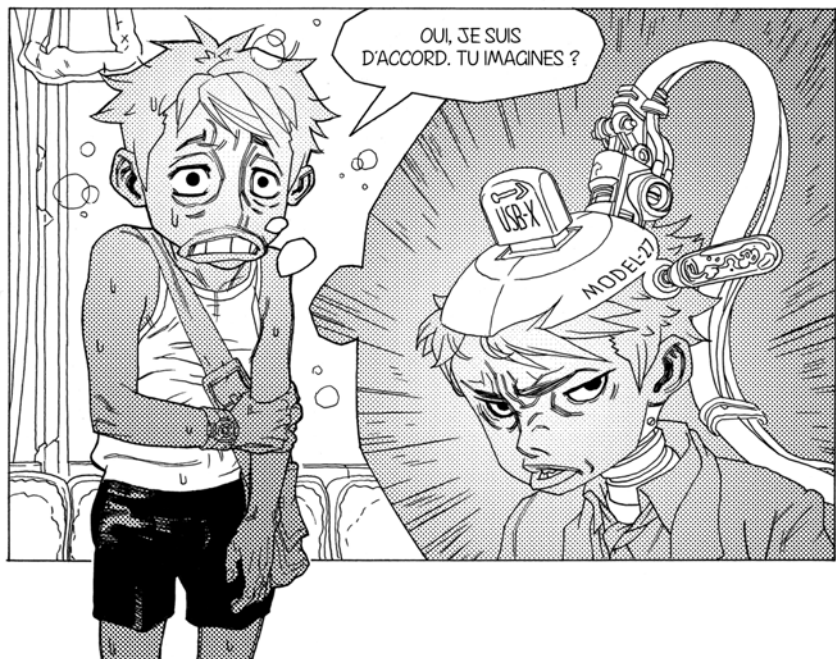
J'AI 18 ANS:  
**JE VOTE !**

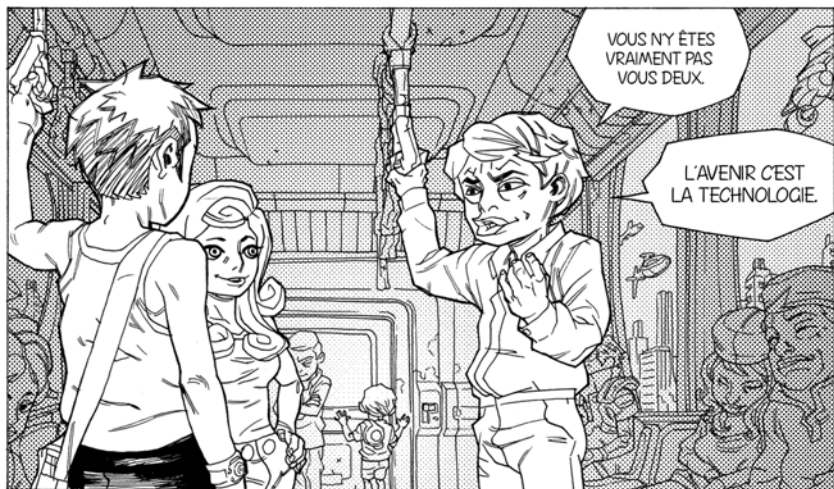


REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TELEGRAPHES LUX







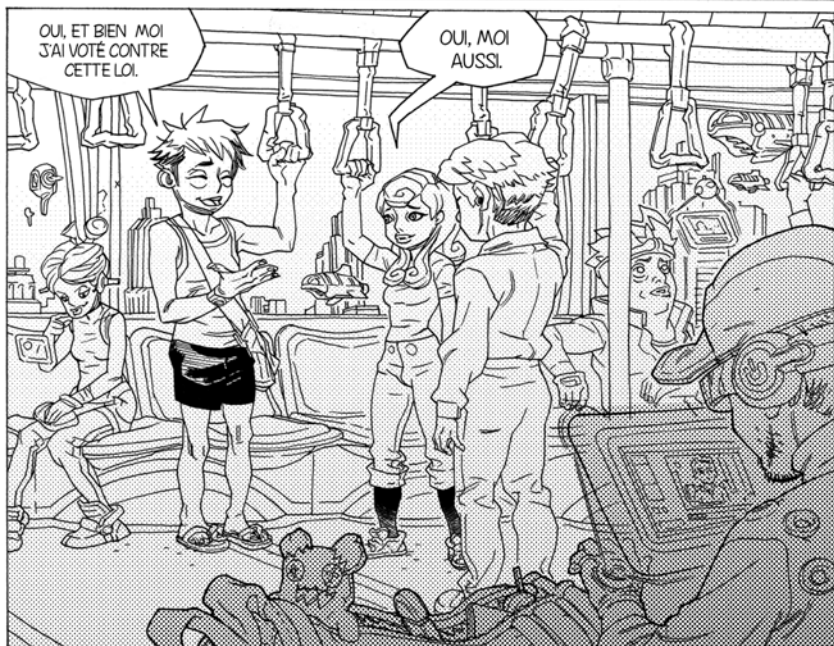
VOUS N'ÊTES  
VRAIMENT PAS  
VOUS DEUX.

L'AVENIR C'EST  
LA TECHNOLOGIE.



ON POURRAIT PAR EXEMPLE  
S'IMPLANTER PLUS DE MÉMOIRE,  
TRAVAILLER EN DORMANT.

CE SERAIT GÉNIAL  
FINANCIÈREMENT.

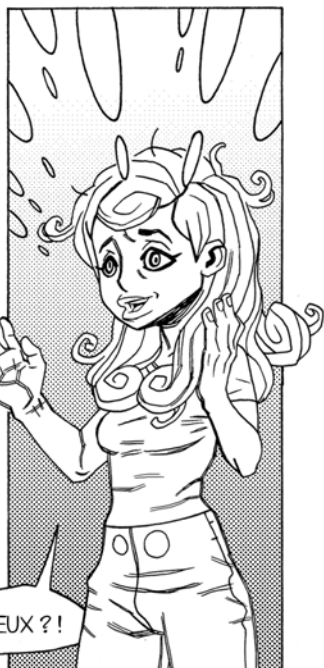
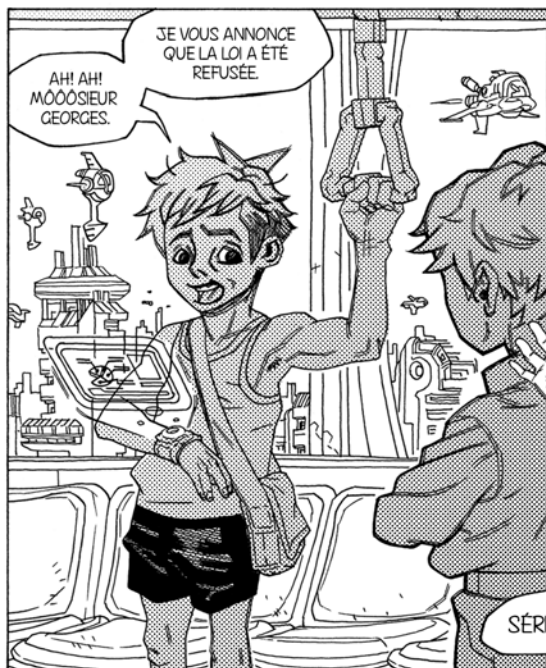
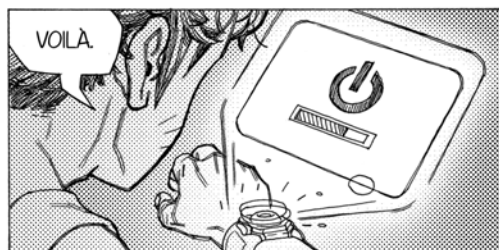


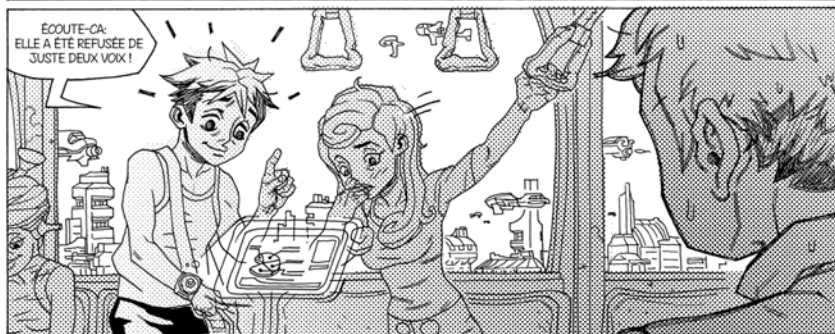
OUI, ET BIEN MOI  
J'AI VOTÉ CONTRE  
CETTE LOI.

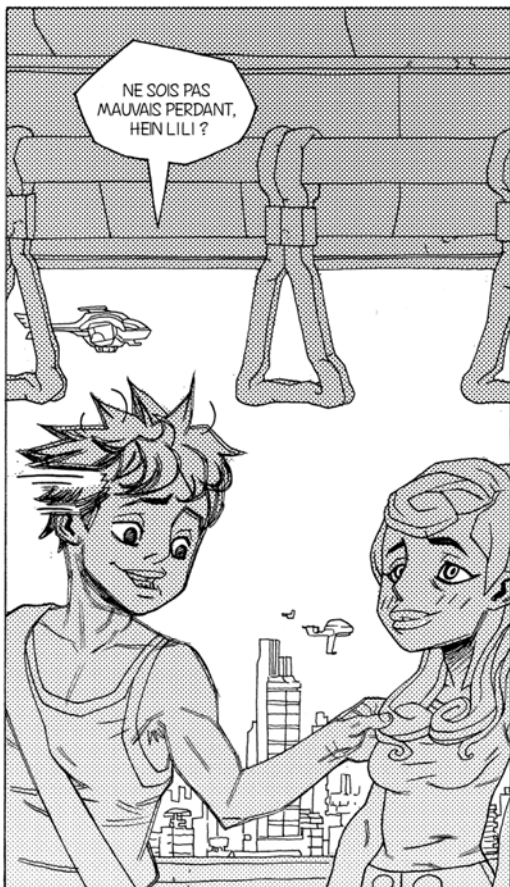
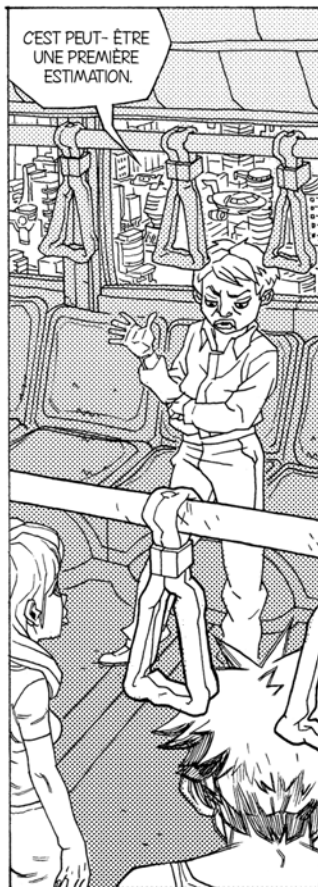
OUI, MOI  
AUSSI.



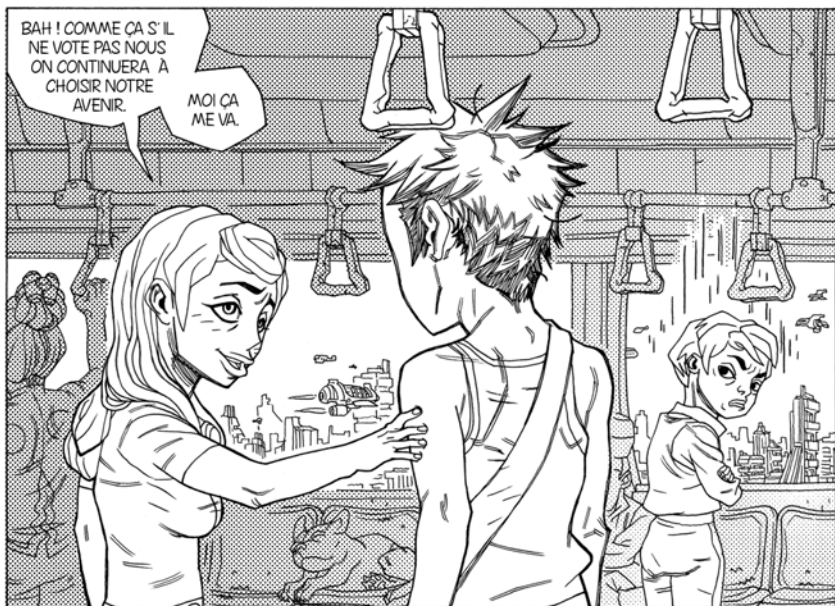












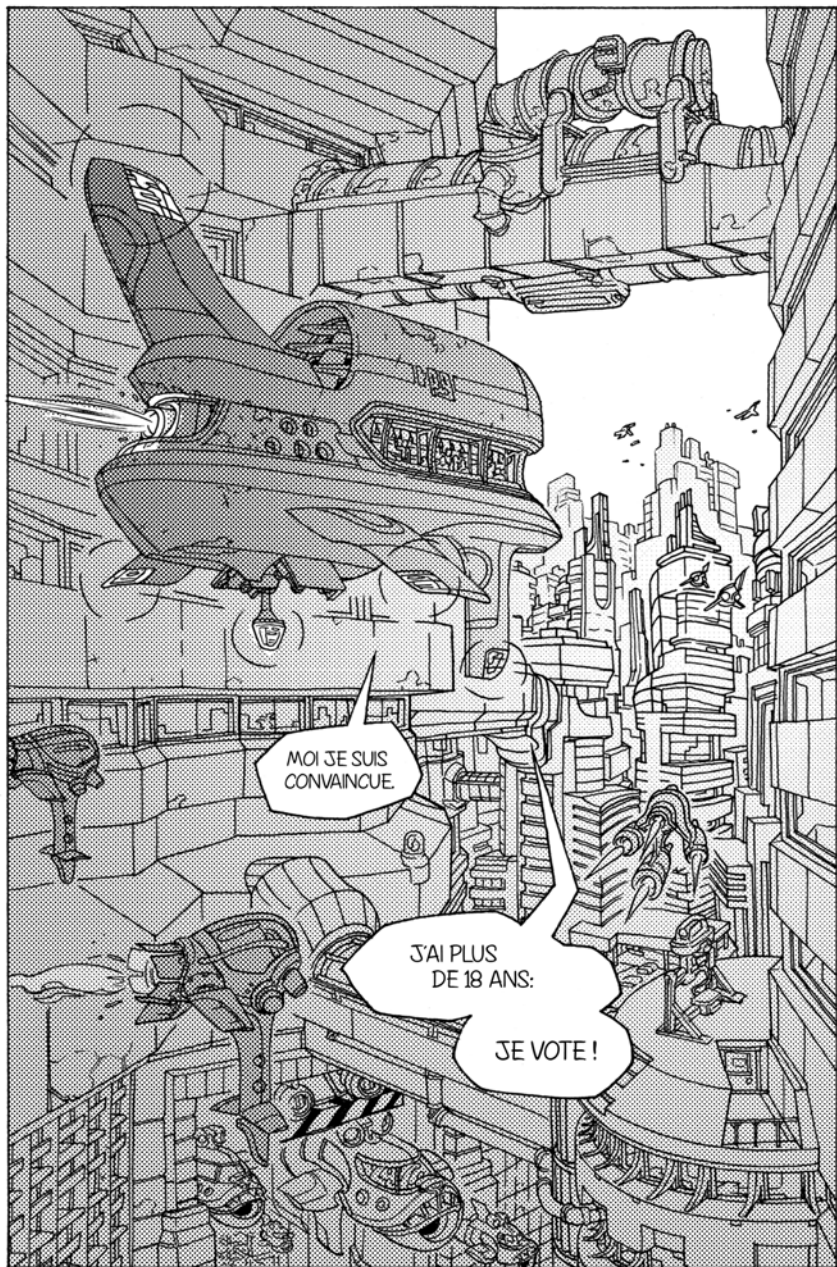


HA HA!  
HAA!!

TSSS..

ALORS, QUI A  
RAISON ?

HA!  
HA!



MOI JE SUIS  
CONVAINCUE.

J'AI PLUS  
DE 18 ANS:

JE VOTE !



LE FUTUR EST DANS  
NOS MAINS GEORGES !



MMM...

POUR VOTER, IL SUFFIT  
D'AVOIR 18 ANS, D'ÊTRE CITOYEN  
SUISSE, D'AVOIR TOUS SES DROITS  
CIVIQUES ET D'Y PENSER.

À GENÈVE, LES RESSORTISSANTS  
ÉTRANGERS PEUVENT ÉGALEMENT VOTER  
À L'OCCASION DES VOTATIONS ET  
DES ÉLECTIONS COMMUNALES,  
POUR AUTANT QU'ILS AIENT  
LEUR DOMICILE EN SUISSE  
DEPUIS AU MOINS HUIT ANS.

EN PLUS, À 18 ANS  
VOUS POUVEZ AUSSI  
SIGNER DES RÉFÉRENDUMS  
ET DES INITIATIVES.



J'AI 18 ANS ET PLUS:

**JE VAIS VOTER !!!**



# COMMENT VOTER ?

DÈS 18 ANS, VOUS RECEVREZ AUTOMATIQUEMENT CHEZ VOUS VOTRE MATÉRIEL DE VOTE.

À GENÈVE, IL Y A TROIS FAÇONS DE VOTER :

- EN ALLANT AU LOCAL DE VOTE ENTRE 10H ET 12H, LE DIMANCHE DE L'ÉLECTION OU DE LA VOTATION, AVEC SON ENVELOPPE DE VOTE, SON BULLETIN DE VOTE, SA CARTE DE VOTE ET UNE PIÈCE D'IDENTITÉ ;
- PAR CORRESPONDANCE, EN RENVOYANT AU SERVICE DES VOTATIONS ET ÉLECTIONS, L'ENVELOPPE DE VOTE AVEC LE BULLETIN DE VOTE REMPLI, AINSI QUE LA CARTE DE VOTE SIGNÉE EN INDIQUANT SA DATE DE NAISSANCE ;
- PAR INTERNET, MAIS UNIQUEMENT POUR CERTAINES COMMUNES ET POUR LES GENEVOIS-ES DOMICILIÉ-E-S À L'ÉTRANGER.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE,  
CONSULTEZ LE SITE :

[www.ge.ch/votations-elections](http://www.ge.ch/votations-elections)

OU APPELEZ LE

SERVICE DES VOTATIONS ET ÉLECTIONS

CHANCELLERIE D'ÉTAT

TÉL. 022 546 52 00





ARRÊTE UN PEU DE  
RÂLER GEORGES.

MMM...



SI VOUS PENSEZ QUE VOUS NE POUVEZ  
PAS FAIRE LA DIFFÉRENCE EN VOTANT,

VOICI UN EXEMPLE QUI DEVRAIT  
VOUS FAIRE CHANGER D'AVIS:

LORS DE LA VOTATION  
DU 17 MAI 2009,  
LA LOI SUR  
LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE  
A ÉTÉ APPROUVÉE PAR  
50,1% DE OUI CONTRE 49,9% DE NON.

DANS NOTRE PAYS, NOUS  
AVONS LA CHANCE DE POUVOIR  
NOUS EXPRIMER LIBREMENT.

CE N'EST PAS LE CAS PARTOUT.

NE LAISSE PAS PASSER  
TA CHANCE DE CHANGER  
TON FUTUR.



J'AI 18 ANS ET PLUS:  
JE VAIS VOTER !!!

